



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies

ESI Nantes Lotz - Cossé



Mail: cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site: <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Déclaration liminaire , CAPL Listes d'Aptitude 2014

La CGT Finances Publiques DiSI Ouest tient à rappeler que pour elle, le concours doit rester la voie de promotion prépondérante. Toutefois, pour des raisons diverses, souvent familiales, beaucoup d'agents n'ont pas pu ou voulu passer les concours.

Nous défendons l'idée d'un examen professionnel basé réellement sur les acquis professionnels des agents.

Pour la CGT Finances Publiques, les modalités de confection des listes d'aptitude proposées à la DGFIP reposent en effet sur un système sensé privilégier le mérite, mais porteur d'arbitraire.

Toutefois puisque la liste d'aptitude existe, nous, représentants des personnels, veillerons cette année encore à ce que l'équité entre tous les dossiers soit respectée.

Nous refuserons dans la défense individuelle des dossiers de nous livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite comparé des candidats.

Concernant la liste d'aptitude à Inspecteur: rappelons que nous avons pour la CAPL de B en A une trentaine de dossiers, 6 classés excellents avant la CAPL, et qu'un seul agent a été promu l'an dernier ! Il est à craindre que le nombre de promotions aille en diminuant.

Concernant la liste d'aptitude à Contrôleur : rappelons que nous avons trente dossiers et seulement 5 classés excellents avant la CAPL. Il est à craindre que le nombre de promotions soit encore plus restreint que les années précédentes.

Nous vous posons la question : quels sont les critères qui président à l'inscription des collègues sur la liste des excellents ?

Afin de permettre aux CAPL de jouer leur rôle, la Direction Générale a précisé qu'elles doivent, lors de l'instance, pouvoir compléter la liste des agents classés « excellents ». Quelles sont les potentialités pour la DiSI Ouest ?

La CGT demande que le vote à l'issue de la CAPL soit global sur l'ensemble de la liste. Elle rejette le principe du vote individuel qui pousse les élus à devoir prendre position « pour » ou « contre » le dossier d'un agent. En effet, opposée aux listes d'aptitude, qui excluent de fait un grand nombre d'agents méritants, la CGT votera contre les propositions de la direction.

Concernant la liste d'aptitude à Contrôleur, les agents retenus ont ils l'assurance de rester en poste en résidence. Cette question se pose d'autant plus pour les agents issus des CID excentrées qui pourraient voir leurs effectifs évoluer à la baisse. Ces agents ne doivent pas être les victimes collatérales des restructurations envisagées dans ce secteur.

Compte rendu des CAPL d'aptitude à inspecteurs et à contrôleurs

DE PIRE EN PIRE

La CGT a lu une déclaration liminaire, (voir ci dessus) dans laquelle elle rappelle son opposition à la liste d'aptitude et la revendication d'un examen professionnel prenant en compte les connaissances et acquis professionnels réels des agents.

Le Directeur déclare que les concours et examens constituent la voie royale de promotion professionnelle. Il considère, tout comme la CGT qu'une épreuve informatique serait nécessaire pour garantir l'équité des agents face à l'examen professionnel.

Selon le Directeur, on est vraiment dans la gestion de la pénurie et le contexte est très difficile.

Pour lui, l'établissement d'un parcours professionnel est nécessaire. Aussi, un dossier **se construit sur plusieurs années** - via le dossier individuel (la notation) et l'expérience – la Direction affirme donc faire évoluer les agents dans leurs attributions pour voir s'ils ont les aptitudes requises. Il faut être, selon M. Bellanger, « **très très compétent** » compte-tenu de l'évolution des modalités de promotion.

Le classement de l'an dernier n'a pas été remis en cause.

- Les agents classés « excellents » et non retenus l'an dernier ont été d'office repris en excellent et dans le même ordre cette année.
- Les agents classés « très bons » restent très bons mais sans classement à l'intérieur de la liste.

Pour l'an prochain, le (la) successeur(e) de M. Bellanger ne sera théoriquement pas engagé par cette sélection, même si en général, les classements ne sont pas bouleversés par les nouveaux dirigeants.

La CGT constate que les possibilités de promotion par liste d'aptitude sont de plus en plus restreintes, ce qui ne pourra qu'augmenter le sentiment d'arbitraire des collègues candidats.

Par ailleurs, le nombre de places offertes à l'examen professionnel est lui aussi en baisse. C'est donc à un blocage des promotions que nous faisons face. Alors que le pouvoir d'achat à ancienneté égale baisse chaque année du fait de la non-revalorisation du point d'indice.

**Raison de plus pour participer aux grèves et manifestations
dans l'ensemble de la fonction publique le 18 novembre prochain.**

CAP de liste d'aptitude à Inspecteur :

Le nombre de potentialités de la liste d'aptitude de B en A, est pour cette année de 8 agents (11 l'année dernière)... sur l'ensemble des 9 DISI. Devant un tel recul des possibilités de promotion, le Directeur s'est dit « secoué ».

De ce fait, (et aussi pour ne pas engager son successeur), le Directeur n'a pas ajouté de nouvel agent aux 6 collègues figurant dans la catégorie « excellents ».

Ces derniers ont été classés dans le même ordre que l'an dernier. Le Directeur espère fortement que le collègue classé n°1 sera promu cette année.

Pour l'avenir, le Directeur a considéré que la situation pourrait être débloquée par les départs en retraite d'agents candidats, et par le prolongement éventuel des carrières. Mais il est clair que certains collègues classés « très bons » ne passeront jamais via la liste d'aptitude.

Le Directeur a précisé que pour pouvoir espérer passer en catégorie A, les candidats doivent posséder des capacités de management indispensables : un cadre A est un chef de service.

Un point de vigilance sur les rapports d'évaluation : les capacités d'encadrement, notamment pour les collègues qui en réalisent, doivent être mises en avant.

Suite à l'insistance des organisations syndicales, un collègue classé « à revoir » alors qu'il avait déjà postulé l'an dernier a été remonté en « très bon ».

CAP de liste d'aptitude à contrôleur :

Pour la liste de C en B, la note de la DG indique seulement 4 promotions à Contrôleur pour la Disi Ouest et tolère une inscription supplémentaire pour la liste proposée à la CAP centrale, soit 5 candidatures proposées sans certitude que ce nombre sera atteint en CAP centrale.

Le dossier doit s'inscrire dans le temps (les dossiers doivent pouvoir être identifiés plusieurs années avant la promotion) et les agents placés dans les conditions les préparant à un travail d'encadrement dévolu à un contrôleur. De même, préparer les examens est un critère qui démontre la motivation des candidats, au contraire de l'ancienneté qui pour le Directeur n'est pas un critère.

Malgré les faibles marges de manoeuvre les élus du personnel ont réussi comme chez les A, à obtenir qu'un agent passe de « à revoir » à « très bon ». Pour information, les nouveaux postulants sont automatiquement classés à revoir, sauf très rare exception.

Si un cadre C PAU est promu contrôleur, il restera en résidence, avec transformation de poste de C en B, ce qui répond à une de nos questions dans le tract sur les CID. Un agent informaticien non détenteur de cette qualification aura 2 ans pour l'obtenir, faute de quoi il devra demander sa mutation pour le mouvement national.

A la vitesse où les modifications apparaissent dans l'établissement des listes d'aptitude et avec tous les projets négatifs qui se succèdent de jour en jour à la DGFIP, les promesses d'aujourd'hui ne seront pas forcément les réalités de demain.

Les listes des candidats proposés sont consultables sur Ulysse.

Dans les 2 CAP, la CGT a voté contre les propositions de la direction, en précisant naturellement qu'il ne s'agissait pas d'un positionnement sur les compétences et le mérite de nos collègues, mais au fait du nombre particulièrement restreint de promotions inversement proportionnel au nombre croissant de laissés pour compte.

